

TARIFS* 2027 / 2028
Ecoles Sainte Marie et Sacré-Cœur
Groupe scolaire La Madone
**à titre indicatif*

Frais de scolarité	Tarifs annuels en €
Contribution des familles (1)(4) – incluant 164€ Frais artistiques et culturels	1 465
A.P.E.L cotisation volontaire annuelle (une par famille)	27 €
Cotisation volontaire aux travaux	59 €

SERVICES proposés	Tarifs annuels en €
Restauration au forfait 3)	4 repas /sem. 966 € 3 repas /sem. 724,50 € 2 repas /sem. 483 € 1 repas /sem. 241,50 €
Garderie du MATIN forfait semaine	226 €
Etude/Garderie du soir/forfait semaine	486 €
Carnet de 10 repas 95€	Ticket à l'unité 10 €
Carnet de 10 études/garderies 95€	Ticket à l'unité 10 €

** Les tarifs étant décidés une année à l'avance sans connaître le taux exact de l'inflation, ils sont donnés à titre indicatif et susceptibles d'être modifiés.
 En fonction de l'inflation, ils pourront être augmentés au maximum de 5%.
 Les tarifs définitifs 2027/2028 seront communiqués en septembre 2027.*

- (1) Réduction annuelle sur la contribution des familles de 10% pour le 2^{ème} enfant, de 30% pour le 3^{ème} enfant inscrit dans le groupe scolaire La Madone.
 Sont inclus : fournitures, matériel pédagogique, carnets de liaison, EPS, assurance scolaire.
 (2) Activités sportives (natation), culturelles et artistiques avec intervenants sur le temps scolaire,
 (3) Tarif appliqué uniquement pour un forfait annuel ou trimestriel. Possibilité de restauration 1,2 ou 3 jours fixes.
 (4) L'acompte de 200€ sera déduit du montant de la scolarité.
 1^{er} prélèvement de 150€ le 10 septembre 2027 puis 8 prélèvements le 10 du mois, d'octobre 2027 à mai 2028.

ENGAGEMENT FINANCIER

pour l'année scolaire 2027/2028

Concernant l'inscription de l'élève.....en classe de

.....

PAYEUR*	☐ Mère ☐ Père ☐ Autre : _____
Nom & Prénom	Tél Mobile :
Adresse	Tél Domicile :
CP/Ville	Tél Bureau :
Courriel	@

* Le payeur est le propriétaire du compte sur lequel sont prélevés les frais de scolarité.

ATTENTION ! Il doit s'agir du même compte (même RIB) pour tous les frères et sœurs scolarisés dans le groupe scolaire.

En contrepartie du service rendu par l'établissement scolaire, je m'engage à acquitter la contribution des familles au fonctionnement de l'établissement ainsi que toutes dépenses para et péri-scolaires (demi-pension, activités culturelles...) dont l'élève bénéficiera, conformément aux explications données sur la fiche « renseignements administratifs et tarifs ».

Le payeur verse à l'inscription :

- Un acompte de **200€** qui constituera une avance sur le montant annuel et sera encaissé à partir du mois d'avril 2027.
Cet acompte sur la scolarité ne sera pas remboursé, sauf dans les cas suivants :
 - le passage dans la classe demandée n'a pas été obtenu (justificatifs demandés)
 - mutation ou déménagement hors région parisienne de la famille (justificatifs demandés)
- Un prélèvement d'un montant de 150€ (1^{ère} échéance) aura lieu le 10 septembre 202.

Tous les chèques sont à effectuer à l'ordre de « OGE C LA Madone », en indiquant au dos les nom, prénom et classe de l'élève.

Le montant annuel de la contribution des familles est payable sur présentation d'un relevé de frais.
Le règlement de ce relevé annuel s'effectue par prélèvements automatiques mensuels d'octobre à mai.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire, les parents restent redevables envers l'établissement du coût annuel de la scolarisation au *prorata temporis* pour la période écoulée.

En cas de **non-paiement des frais de scolarité**, l'établissement ne réinscrira pas l'élève l'année suivante.

PARIS, le

Signature du payeur
(précédée de la mention « lu et approuvé »)